

Conditions Générales de Vente

1 - IDENTIFICATION DU VENDEUR

IELLO est une SARL inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro B 478 339 617 et dont le siège social est situé 9 Avenue des Erables, 54180 Heillecourt, France. Capital social : 600 000 €. N° SIRET : 478 339 617 000 19. N° TVA intracommunautaire : FR87478339617.

2 - IDENTIFICATION DES CLIENTS

2.1 L'Acheteur, ci-après « Client », désigne en fonction de son mode de distribution :

- **Grandes Surfaces Spécialisées** : désigne une personne morale ayant pour objet social et activité principale ou accessoire la vente de jeux et jouets aux particuliers. Le Client certifie qu'il répond aux exigences suivantes qui elles seules justifient les remises et avantages exceptionnels liés au présent statut : faire partie d'un groupement d'au moins 20 magasins réunis sous une même enseigne, affilié ou non à une centrale d'achat, réaliser 60% du chiffre d'affaire ou plus avec les produits du catalogue IELLO via un point de vente physique sis dans un immeuble en dur (« briques et mortier »), disposer d'une surface suffisante pour accueillir la clientèle, ne pratiquer la vente à distance que par le biais de son propre site internet portant la même dénomination que l'enseigne du Client. Le Client s'engage à apporter la preuve qu'il répond à ses conditions sur simple demande de IELLO. Tout manquement entraînera la requalification sans préavis du Client au profit d'un autre statut et la perte des avantages liés.
- **Détaillants indépendants** : désigne une personne morale ayant pour objet social et activité principale ou accessoire la vente de jeux et jouets aux particuliers. Le Client certifie qu'il répond aux exigences suivantes qui elles seules justifient les remises et avantages exceptionnels liés au présent statut : ne pas faire partie d'un groupement d'au moins 20 magasins réunis sous une même enseigne, réaliser 60%, ou plus, de son chiffre d'affaire IELLO via un point de vente physique sis dans un immeuble en dur (« briques et mortier »), disposer d'une surface suffisante pour accueillir la clientèle et y relayer les événements et animations organisés par IELLO, disposer de vendeur(s) formé(s) aux produits du catalogue IELLO et apte(s) à les expliquer et à les démontrer à la clientèle, ne pratiquer la vente à distance que par le biais de son propre site internet portant la même dénomination que l'enseigne du Client. Le Client s'engage à apporter la preuve qu'il répond à ses conditions sur simple demande de IELLO. Tout manquement entraînera la requalification sans préavis du Client au profit d'un autre statut et la perte des avantages liés.
- **Véadiste** : désigne une personne morale ayant pour objet social et activité principale ou accessoire la vente de jeux et jouets aux particuliers et réalisant plus de 40% de son chiffre d'affaire via la vente à distance, quel que soit le canal de vente à distance (marketplace, etc.).

2.2 Une « marketplace » désigne un espace de vente administré par un tiers qui rassemble à une adresse Internet, un ensemble de professionnels qui ont la possibilité de vendre des produits aux consommateurs via cet espace. Tout Client vendant sur une marketplace, même à titre accessoire, sera requalifié sans préavis en Véadiste et perdra les avantages liés à son statut antérieur.

3 - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande. Toute commande implique l'acceptation de plein droit par le Client des conditions générales définies ci-dessous, quelles que soient ses conditions générales d'achat, qui ne sont pas opposables à IELLO. Ces conditions générales de vente s'imposent au Client et excluent toutes clauses particulières ajoutées par le Client, sauf dérogation écrite expressément et préalablement acceptées par IELLO. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout acheteur désigné à l'article 2, sous réserve des particularités propres à chaque catégorie.

IELLO se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales de vente sous réserve d'en informer le Client dans un délai raisonnable. Les conditions générales de vente à jour sont disponibles à tout moment sur le site <https://www.iello.pro/>.

La nullité totale ou partielle de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente sera sans effet sur la validité des autres clauses. IELLO et le Client feront immédiatement le nécessaire pour remplacer les dispositions concernées par des dispositions valables et qui se rapprochent autant que possible de l'intention originale des Parties.

4 - DURÉE

Ces conditions générales de vente sont applicables avec effet immédiat à compter du 1er janvier 2021. Elles annulent et remplacent toutes celles diffusées antérieurement.

5 - PRODUITS CONCERNÉS

Tous les produits faisant parti du catalogue professionnel IELLO, sous réserve des stocks disponibles ou de la possibilité effective de procéder à la commercialisation desdits produits. En cas de pénurie de produits, quelle qu'en soit la cause, IELLO se réserve le droit de ne pas satisfaire tout ou partie des commandes lui ayant été transmises, le Client renonçant à toute action à l'encontre de IELLO à ce titre.

6 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Toutes les commandes demeurent payables au comptant par virement ou par carte bancaire au choix du Client.

Toutefois, sur accord préalable et écrit de IELLO, les commandes sont payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture après accord de notre organisme d'assurance-crédit. La décision de l'organisme d'assurance-crédit reposant sur l'étude des documents comptables du Client (derniers bilans, etc.), la non-publication et le refus de communiquer ceux-ci par le Client peut donc aboutir à un avis négatif. Ces commandes doivent impérativement être réglées via un mode de paiement automatique de type prélèvement ou Lettre de Change Relevée (LCR).

Pour les pays autres que la France, la Belgique et le Luxembourg, il n'est accordé aucun délai de paiement.

En cas de défaillance du Client, les commandes sont immédiatement exigibles au comptant pour une durée de 1 an.

Aucun escompte n'est accordé pour tout paiement fait avant l'expédition de la commande.

7 - PRIX

Les prix et les factures sont établis en Euros et sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison. Les prix tarifs sont exprimés en prix unitaire brut Hors Taxes.

8 - DÉFAUT ET RETARD DE PAIEMENT

En vertu de l'article D. 441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement rend immédiatement exigible une indemnité de 40 Euros par facture destinée à indemniser IELLO des frais de recouvrement. En outre, tout retard rend immédiatement exigible des pénalités de retard calculées au taux d'intérêts de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. IELLO pourra de surcroît réclamer immédiatement, à titre de clause pénale, une indemnité correspondant à 10% de la somme due.

Le rejet d'un règlement programmé par le biais d'une Lettre de Change Relevée (LCR) ou d'un prélèvement entraînera automatiquement la refacturation au client d'un forfait de 12€ au titre de dédommagement à la société IELLO pour les frais bancaires engendrés.

En cas de retard de paiement et/ou de rejet de LCR, IELLO se réserve le droit de suspendre ou de résilier toutes les commandes en cours du Client. Toutes les commandes expédiées et dont les factures ne sont pas échues deviennent immédiatement exigibles.

9 - COMMANDES

Toutes les commandes passées par le Client et acceptées par IELLO sont considérées comme fermes et définitives. En aucun cas elles ne pourront faire l'objet d'une annulation, modification à la baisse ou rétractation par le Client.

IELLO se réserve le droit de refuser la commande du Client en cas de demande anormale.

L'acceptation de la commande par IELLO peut notamment être subordonnée à l'application de conditions particulières de paiement et/ou à une ou plusieurs garanties (cautions, etc..) notamment si des incidents de paiement se sont précédemment produits ou dans l'hypothèse d'une mauvaise cotation du Client.

Aucun retour de marchandises pour invendu ne sera accepté.

10 - CONDITIONS DE LIVRAISON

10.1 Pour les livraisons en France métropolitaine, Belgique et Luxembourg, la participation aux frais de port est calculée comme il suit :

- **Livraison colis ou palette sans rendez-vous :**

Commande de :	Participation aux frais de port
200 euros HT et plus	17 euros
350 euros HT et plus	Offerte

- Livraison colis ou palette avec rendez-vous :

Commande de :	Participation aux frais de port
500 euros HT et plus	50 euros HT
1500 euros HT et plus	Offerte

10.2 Pour les livraisons sur les pays et territoires hors France métropolitaine, Belgique et Luxembourg : les frais de port sont calculés en fonction du poids de la commande. Il n'y a pas de franco de port. Pour tout acheteur, en cas de défaut ou d'impossibilité du Client de réceptionner la marchandise, et après acceptation de IELLO, une nouvelle livraison sera effectuée aux frais du Client qui sera refacturé des surcoûts.

11 - DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement ferme. Un retard ne peut justifier ni l'annulation, ni la réduction, ni donner au client de droits de quelque nature que ce soit. Aucune indemnité ne sera due au Client en cas de retard de livraison.

12 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises facturées resteront la propriété de IELLO jusqu'à paiement complet de la somme principale, des intérêts, accessoires et pénalités, et après encaissement effectif, même en cas de procédure collective ouverte à l'encontre du Client, ce conformément aux articles L.621-122 et suivants du Code du Commerce.

Le Client s'engage à assurer et à entretenir convenablement et à ses frais exclusivement les marchandises vendues par IELLO sous réserve de propriété. Le Client devra justifier à première demande de IELLO qu'il a pris les assurances adéquates (vol, responsabilité civile, dégâts des eaux, incendie...).

En aucun cas le Client ne pourra consentir un gage ou un nantissement sur les marchandises vendues sous réserve de propriété ou bien affecter lesdites marchandises en garantie de ses obligations vis à vis des tiers.

L'acheteur s'engage à informer IELLO sans délai, et par courrier recommandée avec accusé de réception, en cas de saisie de toute nature ou de tout événement portant atteinte aux droits de IELLO sur les marchandises vendues sous réserve de propriété, sous peine d'une indemnité forfaitaire égale à 30% du prix de vente net de la marchandise concernée et ce sans préjudice du droit de IELLO d'en demander, en cas de violation de la présente obligation, la restitution sans délai.

Tous frais et dépenses liées à la reprise des produits seront à la charge du Client.

Le cas échéant, les matériels, présentoirs et accessoires, mis à disposition sur le lieu de vente restent l'entière propriété de IELLO.

13 - RÉCLAMATION

Le Client est tenu au moment de la livraison de vérifier la marchandise, sa qualité et sa conformité à la commande passée. Si le Client constate des pertes ou des avaries, il émettra des réserves précises et motivées sur le bon de livraison. A défaut, le Client est réputé accepter le bien livré.

En accord avec l'article L.133-3 du Code de commerce le Client adressera ses réclamations motivées au transporteur par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours, non compris les jours fériés, suivant la réception des marchandises, ou formera une demande d'expertise en conformité avec l'article L.133-4 du Code de Commerce.

Le Client en informera également IELLO dans les mêmes délais par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de la photocopie de la réclamation au transporteur. A défaut d'une telle notification, le Client sera présumé avoir renoncé à toute action sur ce fondement à l'encontre de IELLO et/ou du transporteur. Le Client qui

prend livraison sans réserve sera reconnu avoir reçu les marchandises conformes aux énonciations du titre de transport et en bon état. Tous risques de perte ou de dommage seront transférés immédiatement au Client dès le départ des entrepôts de IELLO et les marchandises voyagent aux risques et périls du Client, même vendues franco de port.

14 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Dans le cas où la responsabilité de IELLO serait engagée, pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, l'indemnité ne pourra excéder le montant de la facture H.T. des produits mis en cause. La responsabilité de IELLO ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations lorsqu'elles sont le fait du Client, d'un tiers au contrat, ou de la force majeure.

Les obligations de IELLO seront suspendues de plein droit et sans formalité et sa responsabilité dérogée en cas de survenance de tout événement indépendant de la volonté de IELLO, tels que, sans que cette liste ne soit limitative ou exhaustive : rupture de stock ou d'indisponibilité du produit, force majeure, perturbation / grève totale, lock-out, accident ou retard de fabrication chez nos fournisseurs, retard dans les transports de marchandises, incendies, inondations, guerre, émeute, trouble social, accidents matériels dans nos locaux, ceux de nos fournisseurs et de nos sous-traitants. En aucun cas la responsabilité de IELLO ne saurait être engagée pour tous préjudices matériels ou immatériels, ou indirects, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages ou frais.

IELLO ne peut être tenu responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des produits commercialisés. Il en est de même pour les éventuelles modifications des produits résultant des fabricants.

15 - TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES

La commande de produits implique pour le Client de remplir et signer un bon de commande comportant notamment l'identification et la quantité des produits commandés, les prix d'achat, et le mode de livraison choisi, mais également des informations nominatives le concernant.

Le renseignement par le Client d'informations nominatives collectées aux fins de la commande de produits via le bon de commande est obligatoire, ces informations étant indispensables pour le traitement et l'acheminement des commandes, et l'établissement des factures. Le défaut de renseignement entraîne l'invalidation de la commande. Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec chaque commande, IELLO se conformera au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, et qu'il peut exercer auprès de IELLO qui s'engage à ne pas communiquer, gratuitement ou avec contrepartie, les coordonnées du Client à un tiers. IELLO n'encourra aucune responsabilité dans la mesure où le respect du RGPD l'empêcherait d'exécuter l'une de ses obligations. Si IELLO effectue un traitement de données personnelles du Client, ou permet à un tiers de le faire, il devra en informer le Client et se conformer aux textes précités, et le cas échéant donner instruction au tiers d'en faire de même et garantir qu'il s'y conformera.

16 - CONFIDENTIALITE

Le Client s'engage à garder confidentielles et à ne pas divulguer, communiquer à des tiers, ou utiliser à quelque fin que ce soit toutes données afférentes aux produits IELLO, y compris et à titre non exhaustif, toutes données commerciales telles que les volumes et taux de rotation des produits IELLO, les prix d'achat, les taux de marge ou autres informations financières, échangées à l'occasion de la négociation et de l'exécution des présentes. Cette obligation de confidentialité perdurera pour une durée de dix (10) ans après la cessation des relations commerciales entre IELLO et le Client.

17- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à IELLO pour obtenir une solution amiable. A défaut, les litiges seront portés devant les tribunaux de Nancy, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.